

GUILLAUME DE MONTMOLLIN

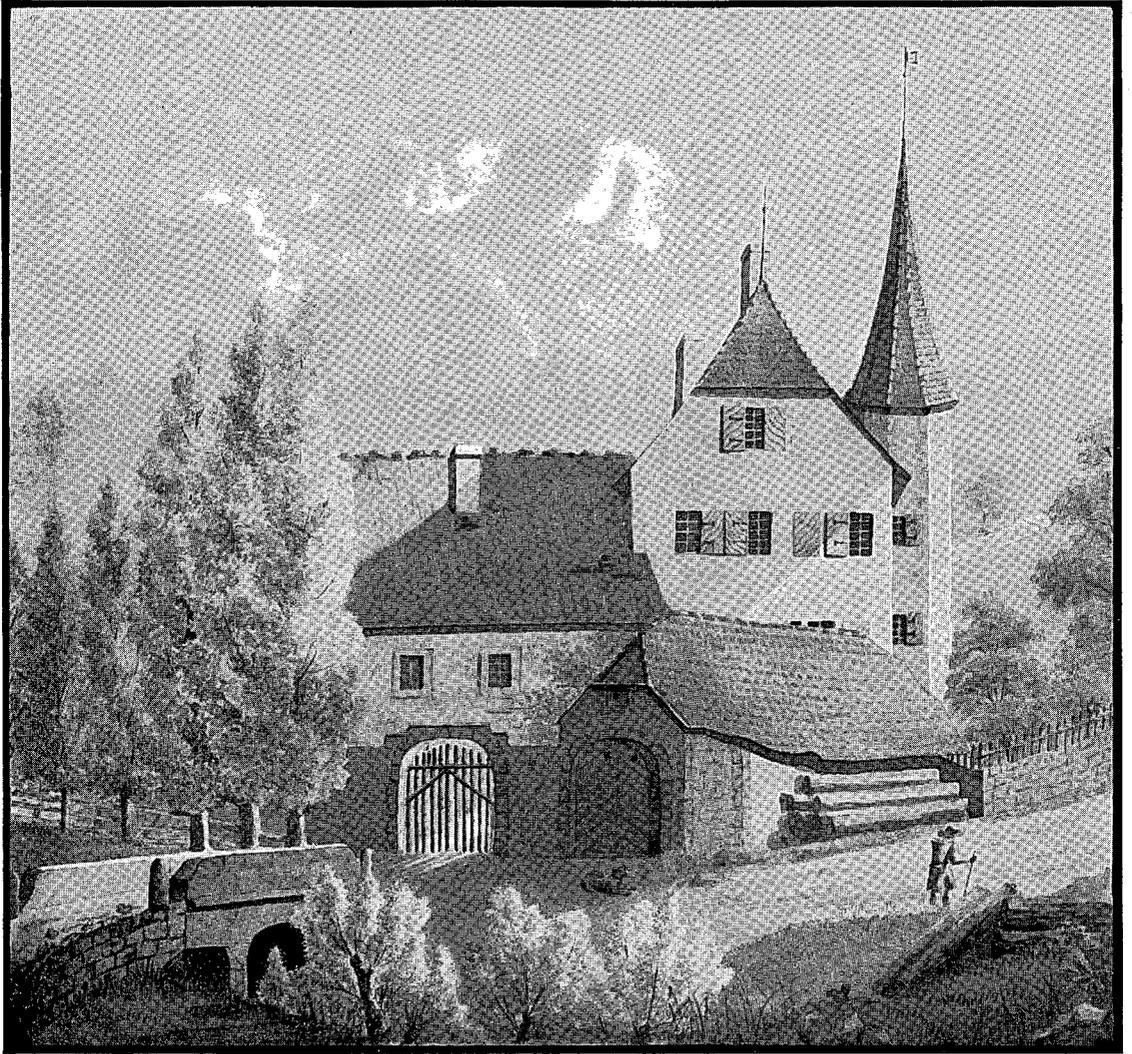
LA BORCARDERIE ET SON HISTOIRE

EXTRAIT DU MUSÉE NEUCHATELOIS

Année 1954



NEUCHATEL
IMPRIMERIE CENTRALE S. A.
1954



LA BORCARDERIE VERS 1805-1808
Aquarelle d'Elise de Montmollin
Propriété de M. Guillaume de Montmollin)

20

1800

LA BORCARDERIE ET SON HISTOIRE ¹

La Borcarderie est un petit hameau, situé à un kilomètre au nord-est de Valangin, dans le vallon formé par l'érosion du Seyon dans les terrains tendres, moraines quaternaires et molasses tertiaires qui remplissent la cuvette du Val-de-Ruz. A l'endroit où se trouve la Borcarderie, le Ruz d'Amont rejoint le Seyon, ce qui cause l'élargissement du vallon. Il résulte de cette configuration que l'emplacement du hameau, surtout de sa partie inférieure, est abrité, tout en jouissant d'une exposition relativement bonne au soleil. C'est probablement ce qui amena ses premiers habitants à s'y fixer. Plus tard, on s'aperçut que la topographie des lieux permettait d'exploiter avantageusement la force motrice que l'on pouvait tirer du Seyon. Plus tard encore, on constata dans le voisinage la présence d'une source sinon abondante, du moins régulière. Enfin les circonstances ont voulu que durant presque quatre siècles, si le hameau, tout en s'agrandissant peu à peu, changea maintes fois de propriétaire, il resta dès le XVI^e siècle presque constamment d'un seul tenant, ce qui lui a valu une homogénéité qui le caractérise encore aujourd'hui.

La maison dite château de la Borcarderie a fait, à ma connaissance, l'objet de deux publications. La plus ancienne est une notice due à la plume de Max Diacon, notice qui se trouve dans la nouvelle édition des *Châteaux neuchâtelois* du maire Huguenin ².

Les auteurs de cette nouvelle édition s'excusent d'ailleurs d'avoir intercalé dans cet ouvrage un chapitre consacré aux châteaux de plaisance, ils introduisent en effet ce chapitre ainsi :

Le maire Huguenin n'a cure de ces demeures au-dessus desquelles s'élèvent des tours sans grande apparence, mais d'un pittoresque souvent achevé. Cependant, aussi bien les unes que les autres, ont porté, dès leur origine, le titre de *châteaux* et nous avons pensé être agréables aux lecteurs neuchâtelois en les introduisant modestement dans le cadre du présent ouvrage.

Ce sont des châteaux qui n'ont jamais été le siège d'une juridiction, ni participé aux droits des fiefs neuchâtelois, mais leur ancienneté et leur caractère semi-féodal, le fait qu'ils ont tous appartenu à des familles pour ainsi dire historiques, plaident en leur faveur.

¹ Causerie faite à la section de Neuchâtel de la Société d'histoire le 28 janvier 1954.

² Neuchâtel, 1894.

Je dois avouer que le critère des auteurs, qui dans leur publication consacrent des notices aux châteaux de Fenin, la Borcarderie, Cressier, Peseux, Auvernier, Cormondèche et Beauregard, m'échappe, et je ne vois pas pourquoi de vieilles et belles demeures, comme par exemple le Pontet à Colombier, la maison dite L'Hardy (aux armes Chambrier-Manuel) à Auvernier, ou encore la maison à tourelle du bourg de Valangin, sont passées sous silence.

Une seule chose me semble certaine, c'est que ces demeures n'ont pas toutes porté dès leur origine le titre de château. Ceci est entre autres le cas pour le château de la Borcarderie. Celui-ci, dans un acte de 1675, que je mentionnerai plus tard, est modestement qualifié de « deux maisons jointes ensemble (maison de maître et ferme) encloses de murailles ». Jusqu'à preuve du contraire, je suppose que la dénomination de château n'a été donnée à la maison qui nous occupe qu'au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle. A cette époque, on construisit sur le domaine une seconde maison de maître. Pour distinguer ces deux maisons l'une de l'autre, on appela la plus ancienne château et la plus récente maison du Haut.

La notice de Max Diacon contient diverses erreurs dont certaines sont conformes à la tradition orale. D'autres semblent provenir du fait que le propriétaire d'alors, Auguste de Montmollin, 1808-1898, n'avait pas été consulté. Ce dernier était âgé d'environ 85 ans et on aura voulu lui éviter le retour des souvenirs pénibles de 1848 et surtout de 1856.

La seconde des deux publications concernant la Borcarderie est la petite notice du *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, due à la plume de feu le pasteur Pierre de Montmollin. L'histoire du hameau et du château y est brièvement résumée et, à part un petit détail concernant le prénom du constructeur présumé du château et ses fonctions, tout y semble conforme à la réalité.

Tel était à peu près l'état de mes connaissances lorsque, à l'occasion d'une séance du Groupe neuchâtelois de la Société suisse de généalogie, qui devait avoir lieu à la Borcarderie, je me suis vu dans l'obligation de donner à mes hôtes quelques précisions sur la demeure où je les recevais.

Ces premières recherches me furent grandement facilitées par deux circonstances. La première était la possibilité de tirer parti — grâce à un catalogue dressé par mon parent, M. Roger de Montmollin — des archives de la famille Montmollin, déposées aux archives de l'Etat. La seconde fut la prévenance à mon égard de M. Schnegg, archiviste de

l'Etat, qui me montra la copie d'une lettre envoyée en son temps par M. Louis Thévenaz, alors sous-archiviste, à mon père, feu le D^r Henri de Montmollin. Ce dernier s'était adressé aux archives de l'Etat pour avoir quelques renseignements sur la Borcarderie avant son acquisition par la famille Montmollin en 1674 et, si possible, sur l'origine de cette dénomination. Cette lettre est un modèle de précision et de concision et, bien qu'elle date du 27 novembre 1912, je me fais un devoir et un plaisir de remercier ici publiquement son auteur.

Je crois que je ne saurais mieux faire que d'en citer l'essentiel :

Le 11 mai 1498 (Reconnaissances de Valangin, Fenin, Vilars, Saules et Engollon par le commissaire Dumaine, folios xxviiij v^o (28 v^o) et suivants) « Jehan, fils de feu Reymond Junod, de Boudivilliez, au nom de Mermete, sa femme, fille de Borcard Beujard, bourgeois du bourg de Valangin », reconnaît posséder, par légitime succession advenue à la susdite Mermete, des biens précédemment reconnus par Jean, fils de feu Etienne, de Bussi, bourgeois de Valangin « c'est assçavoir au Rus de Logmont, une maison avec les appartenances d'icelle, clos, curtil, oche et terre arible, contenant le tout environ six poses de terre, joignant le dit Rus de Logmont, le chemin entre deux, devers le vent, le pré du dit confessant, lequel tient Pierre Buchinel de Fontannes devers la bize, la terre de heritiers de feu Guillaume Marchandet, et des heritiers feu Loys Borcard, partie avec la cestecy, devers le jouran et le Seyon et le clos des ditz heritiers feu Loys Bocard de l'autre part. Item la mesmes, environ quatre poses et demyes de terre touchant... le chemin par lequel l'on va dès Valangin a Engolon. »

La reconnaissance des biens de Pierre, fils de feu Jean Besson, d'Engollon, « demeurant auprès de Vallangin, au lieu qu'on dict a la Bourquarderie » du 15 avril 1552. (Reconnaissances de Valangin et Fenin par le commissaire Junod folio ij^{cxxij} (222) et suivants) dit ceci au sujet de la possession successive de la Borcarderie et des terres, mas, etc. qui la constituent :

« Que fut du tenement jadis d'ung nommé Bourcquard Beujard, en son vivant bourgeois de Vallangin et furent jadis recognuz es precedantes extentes par feu Jehan Junod, de Boudevillier, au nom de Marmette, sa femme, fille du dict feu Bourcquard Beujard, en vertu d'une donation faicte entre les vifz a la dite Marmette, par le dict Beujard, son pere, comme s'appart par lettres d'icelle dicte donation... réceues et signees par feu Bastian Joly, dehuement scellees, en date du vingt deuxieme jour de novembre, l'an mille quatre centz et nonante.

» Et furent iceulx biens venduz par le dict Jehan Junod et Marmette, sa femme, a Nicollet Jehan Vallet, de Boudevillier, bourgeois de Neufchastel, et certain temps après iceulx donnez en eschange par le dict Nicollet Jehan Vallet a feu Jacques Clerc, de Fenin, bourgeois et conseiller de Vallangin et a Girard Clerc, son frere ... comme appert par lettres du dict exchange recehues et signees par Hugo Girardet clerc du dict Vallangin, dehuement scellees, en date du cinquieme de mars, l'an mille cinq centz et seze.

» Et successivement, aulcun temps après, honorable et saige homme Jehan Clerc dict Vulpe, filz du dict feu Jacques Clerc, a present mayre du dict Vallangin, a eschangez iceulx dicts biens de la Bourquarderie au dict Pierre Besson, reconnoissant... »

Par acte du 8 avril 1574, reçu Moïse Richard, notaire (volume unique, fo. 389), la veuve et les enfants de Pierre Besson ont vendu à Abraham Vuilliomier, bourgeois et du Conseil de Neuchâtel, Receveur de Colombier, tous les biens leur appartenant rière la seigneurie de Valangin, tant en maisons, champs, prés, etc. qu'en autres biens.

Jacques Chambrier, receveur de Valangin, ayant épousé la fille et seule héritière d'Abraham Vuilliomier, il reconnaît, en 1614, posséder la Borcarderie. (*Reconnaissances de Valangin, et forains, par les commissaires Viret et Bonhôte fo. xij^{xxvj} (246) et suivants.*)

Par acte de partage du 1^{er} mars 1664, reçu Jean-Jacques Sandoz, notaire (vol. I, fo. 93) la Borcarderie est divisée en deux portions et remise à Etienna, femme de Joseph Reymond, justicier et conseiller de Valangin et à Françoise, femme de Balthazar Sandoz, justicier des Chauz (des Taillères), filles du receveur Pierre Hory et de Madeleine Chambrier. Cette dernière, très probablement, fille de Jacques Chambrier, ci-dessus.

Françoise Hory, femme de Balthazar Sandoz, devint propriétaire de toute la Borcarderie par convention du 11 novembre 1668, reçue B. de la Tour, notaire, faite avec Etienna Reymond, sa sœur. Je n'ai pu retrouver le texte de cette convention, mais la supposition que Françoise Sandoz est devenue propriétaire de toute la Borcarderie est appuyée du fait que le 13 novembre 1674, acte reçu Pierre Mouchet, notaire (vol. I non folioté) Balthazar Sandoz, au nom de sa femme, remet la Borcarderie, en échange, à Jean de Montmollin, trésorier général. Celui-ci fait, l'année suivante, un échange avec son frère, le chancelier Georges, et lui remet « deux maisons jointes ensemble et encloses de murailles, conjointement avec la place ou basse cour devant et le grenier qui y est assis, scituées au lieu dict à la Borcarderie ... » (Acte du 9 août 1675, reçu Pierre Mouchet, notaire).

Quant au nom même de la Borcarderie, contrairement à ce qui est reproduit dans les *Châteaux neuchâtelois*, je crois qu'il faut voir dans Borcard (Borcard Beujard et Louis Borcard, habitants de ce lieu à la fin du 15^e siècle) l'origine de cette appellation.

Au sujet de l'étymologie du nom la Borcarderie, celle de M. Thévenaz semble s'imposer. Elle se distingue, par sa simplicité, tant de celle des *Châteaux neuchâtelois* que de celle que Matile donne dans son *Histoire de la seigneurie de Valangin*, p. 173.

L'étymologie des *Châteaux neuchâtelois* est tirée elle-même des *Causeries neuchâteloises* de V. Benoît. On y lit, page 110 : « Borcarderie rappelle le droit qu'avait ses habitants de prendre du bois dans les forêts (de l'Etat) pour leur usage. » C'est apparemment une allusion à un pri-

vilège qu'avaient les propriétaires des moulins de la Borcarderie et sur lequel je reviendrai dans un instant. Citons encore que ce privilège date de 1579 et le nom « Bourcarderie » est antérieur à 1552. D'après l'étymologie de Matile, la Borcarderie dérive du latin *Burgi arderia* = fournaise du bourg, car c'est à la Borcarderie qu'on aurait fait les tuiles nécessaires à la réfection du château de Valangin vers 1450. Cette étymologie est probablement basée sur le fait qu'à l'époque où Matile composait son ouvrage, il y avait sur le domaine de la Borcarderie, au lieu dit « la Bellière », une petite tuilerie.

Sur la base des recherches de M. Thévenaz, j'ai cherché à obtenir quelques précisions sur les personnages qui ont possédé la Borcarderie avant son acquisition par la famille Montmollin.

Il ressort de la comparaison de la reconnaissance de 1498 concernant les biens de Jehan Junod avec la reconnaissance des biens de Jacques Chambrier, de 1614, que la Borcarderie, à la fin du XV^e siècle, était déjà un petit hameau : non seulement Bourcard Beujard et Loys Bourcart, mais apparemment aussi la famille Marchandet, citée dans la reconnaissance de 1498, y habitaient, car Jacques Chambrier acquit à la Borcarderie l'immeuble appelé Grange Marchandet.

Quant aux trois membres de la famille Clerc cités dans la lettre de 1912, il ressort des recherches faites par le D^r Clottu, étude présentée récemment aux généalogistes neuchâtelois, que Jacques et Girard Clerc, copossesseurs de la Borcarderie, étaient frères de Pierre Clerc dit Guy, souche de la famille appelée depuis Clerc dit Guy et Guy d'Haudanger, qui joua, tant dans notre pays qu'au service étranger, le rôle que l'on sait. Jehan Clerc, qui se défit de la Borcarderie au profit de Pierre Besson, fut le père de Hugues Clerc, constructeur du château de Fenin.

De Pierre Besson, on peut admettre que c'est à lui que remonte le caractère semi-industriel que la Borcarderie a eu pendant plus de deux siècles. Car, s'il ressort d'un acte de 1521 qu'il y avait aux environs de la Borcarderie un battoir mû par les eaux du Seyon, c'est Pierre Besson qui acquit, en 1539, par troc avec Dessoulavy de Fenin, la raiasse (scierie) et moulin situés au « lieu dit le Trembley près de la Bellière », c'est-à-dire rive gauche du Seyon, vis-à-vis de l'actuelle ferme du Haut de la Borcarderie.

La configuration de ces terrains ne semble pas se prêter à une amenée d'eau permettant une chute quelque peu importante ; elle aurait exigé une installation aux abords immédiats du torrent, ce qui l'exposait aux crues du Seyon qui, on le sait, ont causé ailleurs maints dommages.

C'est probablement la raison pour laquelle Pierre Besson a abandonné ces scieries et moulin situés au bord du torrent et a obtenu de René de Challant une concession perpétuelle pour l'utilisation industrielle des eaux du Seyon, de la raiasse d'Engollon à la Borcarderie. Cette concession, s'étendant sur près d'un kilomètre et demi, permettait, vu la topographie des lieux, d'avoir environ 20 mètres de chute et d'édifier les constructions à une distance telle du lit du torrent que des dégâts causés par de hautes eaux, ne fussent plus à craindre.

A cette concession était attachée une redevance perpétuelle de quatre muids de blé, mesure de Valangin, et d'une livre de cire d'abeille (ces quatre muids de blé correspondent environ à 800 litres).

Un des premiers soucis d'Abraham Vuillomier, acquéreur de la Borcarderie en 1574, fut de chercher à obtenir un allégement de cette redevance au seigneur de Valangin, le comte de Torniel, gendre de René de Challant. Il y réussit pleinement, d'abord verbalement en 1577, puis par un acte du 28 février 1579. Des considérants qui forment le préambule de ce document, il ressort que la redevance de quatre muids de blé et d'une livre de cire d'abeille était trop lourde, en particulier pour la famille Besson « n'ayant moyens, occasion de leur pauvreté, de maintenir le dit moulin et autres choses nécessaires pour réparation d'iceluy ». Dans cet acte de 1579, on reconnaît, d'une part, que l'entretien du moulin et de ce qui s'y rapporte, est hors de proportion avec ce qu'on peut en tirer et, d'autre part, que « le dit Vuillomier s'est montré fort affectionné à notre service et au bien de notre affaire ». C'est pourquoi les quatre muids sont réduits à deux, et de plus, le seigneur de Valangin donne au propriétaire de la concession « pleins pouvoirs d'édifier à neuf le dit moulin et d'y faire construire et bâtir rouages, moulin, rabatte, foule et autres instruments de rivière. Pour quoy faire pourra prendre et faire couper à nos bois, au moins dommageable, nécessaire pour tels édifices et entretien d'iceux. »

Ce droit de fourniture de bois (sapin et chêne) a été effectif jusqu'au rachat des dîmes vers 1830. Le dernier acte, relatif à ce privilège, que l'on trouve dans les archives de la famille Montmollin, date de 1827.

C'est à ce privilège que l'étymologie du nom « Borcarderie » donnée par les *Causeries neuchâteloises* semble faire allusion.

Abraham Vuillomier, conseiller de Valangin, receveur, puis maire de Colombier, était un personnage considérable. C'est à lui que remonte très probablement la disposition de la partie inférieure de la Borcarderie, c'est-à-dire la construction des deux moulins et celle de la maison dite le

Château: Jusqu'à l'acte de 1579 on parle « du moulin », et plus tard « des moulins ». Le domaine acquis par lui en 1574 resta entre ses mains jusqu'à sa mort. La notice du *Dictionnaire historique* concernant la Borcarderie où il est dit que cette maison fut construite vers 1580-1583 par Pierre Vuillomier, lieutenant, est sans doute inexacte quant au prénom et aux fonctions du constructeur. En revanche, elle semble exacte quant au nom de famille et quant à la date de construction.

En effet, on voit dans le bâtiment actuel, sous une fenêtre, une pierre rapportée, tirée des murs qu'il a fallu abattre après l'incendie de 1891, et qui porte la date de 1583. Par ailleurs, cet édifice semble bien être contemporain de la maison à tourelle de Valangin au millésime de 1588, dite anciennement maison Delachaux, car on retrouve dans les tourelles des deux immeubles de petits détails ornementaux identiques et apparemment de la même main. En outre, les restes de boiseries que l'on voit encore dans une chambre de la maison de Valangin sont presque identiques aux parties correspondantes des boiseries de la chambre de la Borcarderie, dite salon, qui ont échappé à l'incendie de 1891.

Abraham Vuillomier mourut vers 1600, son unique héritière fut sa fille Françoise. Celle-ci avait épousé en premières noces Pierre Guy, colonel en France, tué au siège d'Autun en 1591, dont elle eut trois fils qui jouèrent, ainsi que leur descendance, un rôle en vue, tant dans leur patrie neuchâteloise qu'au service étranger.

En secondes noces, Françoise Vuillomier, mère de trois fils dont l'aîné devait avoir au moins 9 ou 10 ans, épousa vers 1592 un jeune homme de 17 à 18 ans, Jacques Chambrier, né en 1575, fils de Jean, auteur de la sixième branche de la famille Chambrier, branche qui s'éteignit quant aux mâles au commencement du XVIII^e siècle. C'est, comme il ressort de la reconnaissance de 1614, citée dans la lettre de M. Thévenaz, le second mari de Françoise Vuillomier qui hérita de la Borcarderie.

D'après les *Châteaux neuchâtelois*, ce Jacques Chambrier aurait construit la Borcarderie vers 1618. Le seul document que j'ai trouvé, qui justifierait cette opinion, est un bref renseignement que l'on voit sur un arbre généalogique de la famille Chambrier, dressé au cours de la première moitié du XVIII^e siècle, déposé au château d'Auvernier. On y lit, sous les armes de Jacques et de son épouse : « Jacques né en 1575, marié à Françoise Vuillomier, fut conseiller de ville puis maître des clefs (Neuchâtel), puis maire de Valangin. Il a bâti la Borcarderie. Mort à Valangin et enterré dans l'église du dit lieu, où l'on voit sa tombe, gravée de ses armes. »

Comme on le voit, ni le nom du constructeur, ni la date de la construction ne sont clairement établis. Une seule chose est indiscutable, c'est qu'Abraham Vuillomier fut le propriétaire de la Borcarderie de 1574 à son décès, et que sa fille Françoise en hérita. Le lieutenant Pierre (*Dictionnaire historique*) ou le capitaine N. Vuillomier (*Biographie neuchâtelaise*, art. *Guy*) s'ils ont réellement existé, ne sont certainement ni l'un ni l'autre père de Françoise, et il paraît fort invraisemblable qu'ils aient construit une maison, grande pour l'époque, sur les terres d'Abraham.

Le petit château de la Borcarderie a subi le sort des immeubles appartenant à des propriétaires pouvant s'offrir le luxe de modernisations. Il est probable que la plus ancienne de ces modernisations ait été l'œuvre de Jacques Chambrier ; de plus récentes ont eu lieu aux environs de 1677 par le chancelier Georges de Montmollin, vers 1800 par l'arrière-petit-fils du chancelier, Jean-Henri de Montmollin allié Brun, puis, en 1891, à la suite de l'incendie (rétablissement des murs et toitures) et en 1899 (aménagement intérieur).

Jacques Chambrier mourut prématurément en 1620 sans héritiers mâles. De ses trois filles, c'est l'aînée, Madeleine, qui hérita de la Borcarderie. Née en 1593, elle avait épousé Pierre Hory, receveur de Valangin. Ce Pierre Hory était un frère cadet du célèbre Jean Hory, secrétaire du Conseil d'Etat appelé à tort le chancelier Hory. La disgrâce de Jean Hory causa la ruine de Pierre qui mourut prématurément en 1631 avec près de 100.000 livres de dettes.

Une étude de l'acte de partage du 1^{er} mars 1664 cité par M. Thévenaz nous apprend différentes choses : 32 ans après la mort de Pierre Hory, malgré les sacrifices faits par sa veuve, les difficultés causées par les dettes de ce dernier n'étaient pas encore aplanies et on voulait, par ce partage, éviter un procès entre frère et sœurs. Le domaine fut partagé non en deux, mais en trois parts entre les deux filles de Madeleine Hory : Etienna Reymond et Françoise Sandoz, et leur frère Jacques. Le château, appelé simplement « la maison » resta probablement indivis, cependant les meubles — morts ou vifs — furent partagés, le frère ayant le droit de se réserver les armes se trouvant dans la dite maison. La destinée de ce Jacques Hory ne m'est pas connue ; il ressort cependant d'actes où il est cité, qu'il joua un rôle fort effacé dans le pays. Il ne m'a pas été possible d'avoir quelque précision concernant le premier des gendres de Madeleine Hory — Joseph Reymond — justicier de Valangin ; le second — Balthazar Sandoz — semble être le Balthazar Sandoz, né en 1612 et

mort en 1683, fils de David Sandoz, premier maire de la Chaux-des-Tallières¹.

La convention par laquelle Françoise Hory serait devenue propriétaire de toute la Borcarderie n'a pas été retrouvée, mais la supposition de M. Thévenaz est confirmée par un acte des archives de la famille Montmollin. En effet, le mari de Françoise Hory, Balthazar Sandoz, vendit en 1674 une partie de la Borcarderie, c'est-à-dire le château et la ferme « les deux maisons jointes ensemble, entourées de murailles », à Jean de Montmollin, et au printemps 1675 l'autre partie, c'est-à-dire les moulins, au chancelier Georges de Montmollin, lequel, comme nous l'avons vu, racheta par échange la part de Jean et devint propriétaire du domaine dans sa totalité. Jean de Montmollin et le chancelier Georges de Montmollin sont suffisamment connus pour que je puisse me passer d'en parler ; cependant je voudrais relever un détail de parenté entre ces personnages et les filles de Pierre Hory. Dans mon enfance, j'avais entendu dire que la Borcarderie avait été rachetée par le chancelier Montmollin à des cousines qui étaient quelque peu dans le besoin. Au premier abord, on ne voit pas comment cette tradition orale s'accorde avec le résultat des recherches de M. Thévenaz. Cependant tout s'explique si l'on sait que Jacques Chambrier, époux de Françoise Vuillomier, était le fils de Jean Chambrier et de Madeleine Marcuard. Cette Madeleine Marcuard avait épousé en premières noces Georges Mäder, bourgmestre de Morat, en secondes noces Jean Chambrier, et après la mort de celui-ci, elle trouva un troisième mari en la personne de Wolfgang de Montmollin. De ce troisième mariage naquit un fils, Georges, grand-père du chancelier Georges et de Jean. En d'autres termes, les Montmollin avaient acheté la Borcarderie à leur cousine issue de germaine ; et il est bien possible que les difficultés provenant des dettes de Pierre Hory n'étaient pas encore surmontées.

Le chancelier Georges de Montmollin augmenta notablement le domaine rural en achetant « morcel après morcel » une quantité de petits lopins de terre. Les achats montrent que dans la seconde moitié du XVII^e siècle, la propriété foncière au Val-de-Ruz était sans doute aussi divisée qu'elle l'est encore actuellement en Valais. Par ailleurs, il reconstruisit les deux moulins, pour lesquels il put obtenir gratuitement les bois nécessaires, en se basant sur l'acte de 1579 ; en outre, il fit diverses réparations à la maison dite Château et mit ses armes sur ces trois bâtiments

¹ Léon MONTANDON, *Figure d'autrefois : David Sandoz, premier maire de la Chaux-des-Tallières*, dans *Musée neuchâtelois*, 1953, p. 59.

avec le millésime 1677. Une tradition orale veut que les boiseries du salon, auxquelles j'ai fait allusion plus haut, aient dû leur conservation au fait que le chancelier Georges en aurait fait une chambre de domestiques, et ce serait son arrière-petit-fils déjà cité, Jean-Henri de Montmollin allié Brun, qui lui conféra son usage actuel.

Le chancelier Georges semble avoir aussi prêté beaucoup d'intérêt aux forces motrices de la Borcarderie. Non content de celles tirées du Seyon, il obtint en 1678, moyennant un cens de 5 sols faibles, l'autorisation, pour ses moulins, de capter l'eau du Ruz d'Amont. Le petit barrage qu'il fit faire à cet effet existe encore. Par décision du Conseil d'Etat du 20 septembre 1682, le droit de capter l'eau du petit ruisseau qui descend du Landeyeux, lui fut officiellement reconnu, mais il ne reste rien des travaux qu'il fit exécuter à cette occasion.

Dès 1675, l'histoire de la Borcarderie est celle de la branche aînée de la famille Montmollin, celle qui existe encore actuellement dans le pays.

En 1703, la Borcarderie passa au seul fils encore vivant du chancelier, Jean-Henry, qui fut major au régiment Montmollin au service des Etats-Généraux de Hollande, puis conseiller d'Etat, allié à Barbe Osterwald, fille du pasteur Jean-Frédéric. C'est alors que Jean-Henry était propriétaire de la Borcarderie qu'en 1707 le roi de Prusse devint prince de Neuchâtel et Valangin. Les renseignements que l'on peut lire à ce sujet dans les *Châteaux neuchâtelois* sont manifestement inexacts. Emer de Montmollin, le principal artisan de la candidature du roi de Prusse, neveu du chancelier, fils de son frère Jean, n'était pas propriétaire de la Borcarderie. Il possédait, en revanche, une maison et un jardin à Bevaix, là où se trouve actuellement le bel immeuble aux armes Chambrier et Jeanjaquet. C'est là qu'eurent lieu les fameux conciliabules, « sous les jeunes ombrages », dit un document en possession de la famille Chambrier. Les jeunes ombrages sont une allusion à l'allée des marronniers encore existante, plantés en son temps par le chancelier Emer de Montmollin.

L'erreur de la notice de feu Max Diacon est due probablement à deux raisons :

D'une part, déjà du vivant du chancelier Georges, il est possible qu'il y ait eu, à la Borcarderie, des entrevues discrètes. La Borcarderie est un endroit où l'on peut facilement se rendre sans être remarqué : c'est une des raisons pour lesquelles les conciliabules qui précédèrent le coup d'Etat manqué de 1856 s'y tinrent. D'autre part, on savait que des documents importants relatifs à l'activité du chancelier Emer de Mont-

mollin se trouvaient à la Borcarderie. Mon grand-père, Auguste de Montmollin, n'a malheureusement pas permis qu'on y touchât de son vivant, mais il disait à mon père : « Vous serez bien étonnés quand vous en prendrez connaissance, et vous verrez que les Orangistes étaient plus désintéressés qu'on ne le croit aujourd'hui. » Mais tout cela a disparu avec l'incendie. On ne sait certainement qu'une chose, c'est que lorsque Emer de Montmollin mourut subitement au cours d'un voyage en Allemagne, en 1713, il laissa sa famille dans le plus profond dénuement.

Après Jean-Henry qui mourut en 1725, la Borcarderie passa à son fils Georges, 1710-1780, conseiller d'Etat, époux de Madeleine-Esabeau Pury. C'est avec Georges de Montmollin-Pury que le caractère industriel de la Borcarderie s'affirma ; ses fils : Abraham (mort célibataire), Jean-Frédéric allié Deluze, et Jean-Henry, y introduisirent l'industrie des toiles peintes¹.

C'est également du vivant de Montmollin-Pury que l'on construisit la maison dite maison du Haut et la grande ferme, dite également ferme du Haut, qui se trouve de l'autre côté de l'actuelle route cantonale. Ce dernier bâtiment doit son caractère particulier — il ne ressemble pas aux fermes neuchâteloises — au fait qu'il était également un bâtiment destiné à des fins industrielles. C'est à cette époque, 1777, que remonte l'acquisition des sources de la Bellière, sur le territoire de la commune de Fenin, sources qui alimentent encore aujourd'hui les différentes maisons du domaine en eau potable. Cette acquisition fut onéreuse, car ce fut un troc ; le domaine dut céder en contre-partie les champs fertiles du lieu dit « au bas de la Verchère ».

A la mort de Montmollin-Pury, survenue en 1786, le domaine fut partagé entre Jean-Frédéric, qui retint la maison du Haut, la ferme du Haut et les moulins, c'est-à-dire les bâtiments où s'était installée l'industrie des toiles peintes, et son frère Jean-Henri, allié à Jeanne-Uranie Brun, qui retint le château et ses dépendances (Uranie Brun n'était pas une Brun de Neuchâtel, mais une Vaudoise, sa mère était apparentée aux Gingins-La Sarraz). Il est curieux de constater que celui des deux frères qui, de par ses fonctions de maire de Valangin et conseiller d'Etat, ne pouvait guère s'occuper de questions industrielles, est celui qui retint les bâtiments industriels et non pas celui qui consacra toute son activité au négoce et à l'industrie.

La maison du Haut devint la résidence d'été du premier rameau

¹ Dorette BERTHOUD, *Les indiennes neuchâteloises*.

de la branche aînée de la famille Montmollin durant deux générations, celle de Jean-Frédéric, mort en 1812, président du Conseil d'Etat, et celle de son fils, le secrétaire d'Etat et trésorier général, Frédéric-Auguste, qui mourut en 1836. Du mariage de Frédéric-Auguste avec Rose de Meuron, fille de Jean-Jacques et de Marianne Tribolet, naquirent entre autres deux fils, François et Auguste. C'est le plus jeune, Auguste, 1808-1898, qui retint le domaine de la maison du Haut à la mort de sa mère, survenue en 1855. Auparavant, il avait retenu le château, à la mort de sa tante, la cousine germaine de son père, Elise-Albertine Perregaux, fille de Jean-Henri de Montmollin, survenue en 1837.

Le mari de celle-ci, Théophile Perregaux (de la branche de Bienne de cette famille et cousin germain du banquier Perregaux de Paris), s'occupa de l'administration du domaine et eut l'idée malencontreuse d'agrandir considérablement la ferme en la surélevant d'un étage et la recouvrant d'un toit énorme, débordant même en partie sur le toit du château, ceci sans donner le soin voulu à des murs mitoyens, ce qui était d'autant plus grave que cette partie de la ferme était la grange du foin.

La planche qui accompagne ces lignes est la reproduction d'une aquarelle faite entre 1805 et 1808 par Elise de Montmollin, la future M^{me} Théophile Perregaux. Son examen permet de constater qu'on avait fait disparaître de la façade sud du second étage, les grandes fenêtres à menaux telles qu'elles existent encore sur les façades est et nord, pour les remplacer par des fenêtres plus petites, de même dimension que celles du premier étage. On attribue au chancelier Georges cette mutilation, d'autant plus curieuse que le second étage du château de la Borcarderie est considérablement surélevé par rapport au premier et qu'une des nouvelles fenêtres, celle du milieu, était murée.

Aux changements apportés par le chancelier s'ajoutent ceux dus à Montmollin-Brun. Auparavant sans doute, la porte d'entrée principale était celle de la tourelle (comme à Auvernier). C'est à Montmollin-Brun que remonte l'actuelle porte principale située sur la façade nord. La petite tourelle carrée qui domine la porte d'entrée principale est postérieure à l'incendie de 1891, après lequel le château a été reconstruit par les architectes Colomb et Béguin sur les croquis d'Alfred Godet.

Pendant la période durant laquelle le propriétaire fut Auguste de Montmollin, se placent trois événements. Le premier est la révolution de 1848, qui passa sans laisser de souvenirs se rattachant à la Borcarderie. Les deux autres sont plus tragiques. Ce sont : sur le plan politique,

la préparation du coup d'Etat manqué de 1856, et, sur le plan familial, l'incendie de 1891.

L'on me permettra d'aborder maintenant le domaine des souvenirs personnels, car né en 1884, soit vingt-huit ans après 1856, j'ai connu nombre de témoins, voire d'acteurs de ces journées, et ai été, dès l'âge de 6 ans, initié aux mystères de l'histoire. Ceci de la façon suivante.

Au printemps de 1890, à la suite de certaines circonstances, on me mit en pension chez mon grand-père, Auguste de Montmollin, ci-devant maître-bourgeois, vigoureux vieillard à favoris blancs, faisant encore, malgré ses 82 ans, toutes les après-midi, de grandes promenades qui débutaient toujours par la montée de Gratte-Semelle. Ces promenades n'avaient rien de très récréatif, car le grand-père faisait un peu peur à ses petits-enfants ; sa grande taille, son air austère, sa voix profonde nous mettaient mal à l'aise. Or, un beau jour, au retour d'une de ces promenades nous descendîmes en ville et mon grand-père entra dans le magasin de papeterie Bickel-Henriod. M^{me} Bickel était à son comptoir et à ma stupéfaction, non seulement un dialogue très vif et enjoué s'engagea, mais surtout l'expression austère du grand-père avait disparu. J'assistai bouche bée à cette conversation jusqu'au moment où mon grand-père, s'apercevant de mon étonnement, me demanda brusquement : « Sais-tu pourquoi je connais si bien cette dame ? » Question à laquelle il me donna lui-même la réponse : « C'est elle qui me gardait quand j'étais en prison ! » A l'idée que mon grand-père n'était pas seulement un vieux monsieur sévère, mais encore un voleur, j'eus un sursaut d'effroi. M^{me} Bickel, s'apercevant de l'effet produit, intervint immédiatement. « Mais monsieur de Montmollin, vous faites peur à ce petit. » — « Alors, dit mon grand-père, tu ne sais pas que j'ai été en prison, eh ! bien, quand tu seras rentré à la maison, ton papa te dira pourquoi. » C'est ainsi que je me fis raconter que le roi de Prusse était venu pour la dernière fois à Neuchâtel l'année de la naissance de mon père, en 1842, et qu'il avait fait remplacer, sur la tour de la collégiale son drapeau par la croix fédérale en disant aux conseillers d'Etat qui lui souhaitaient la bienvenue : « Vous oubliez, Messieurs, que nous sommes en Suisse. »

J'appris aussi que mon grand-père avait fait une visite au roi en 1853, visite qui débuta par un intermède burlesque.

Quand il se présenta au palais de Charlottenbourg, il fut reçu avec des marques de profonde déférence ; il eut en même temps l'impression d'exciter une certaine curiosité. Introduit dans le cabinet du roi, celui-ci reconnut immédiatement le ci-devant maître-bourgeois de Neuchâtel, et

son expression froide et solennelle disparut avec un soupir de soulagement. Mon grand-père fut accueilli par ces mots : « Ah ! ce n'est que vous, on m'avait annoncé le comte de Montémolin. » Le comte de Montémolin était le fils de don Carlos, prétendant au trône d'Espagne et, depuis 1845, chef du parti carliste.

J'ai entendu mon grand-père raconter cette anecdote, mais ce qu'il ne racontait pas, c'est qu'il aurait été congédié par ces mots : « Quand vous rentrerez à Neuchâtel, vous préparerez la révolution et je viendrai. »

Cette entrevue joua très probablement un rôle dans la décision qu'il dut prendre à l'improviste au cours de l'été 1856. Mon grand-père passait l'été avec sa famille dans la propriété de sa belle-mère, aux Planches-sur-Dombresson. De là, il allait de temps à autre voir ce qui se passait dans son domaine de la Borcarderie. Au cours d'une de ces visites, il surprit, dans son propre bureau, un conciliabule de conjurés préparant le coup d'État du 3 septembre. Informé ainsi, malgré lui et malgré les conjurés, de ce qui allait se passer, il dut choisir entre feindre d'ignorer le complot ou prendre part à l'insurrection, dont il savait qu'elle serait désapprouvée par son frère aîné et surtout par le chef de l'ancien gouvernement, le président Chambrier. En outre, il était persuadé qu'elle ne lui coûterait pas seulement la vie, mais que ses conséquences amèneraient la ruine de sa famille et peut-être même celle de son pays. Il crut de son devoir de rester fidèle à la parole donnée, car il n'était pas délié de son serment de fidélité au roi, mais jusqu'au dernier moment il eut des hésitations aussi pénibles que douloureuses¹.

Son départ des Planches, le soir du 2 septembre, a laissé un souvenir dramatique à ses enfants. Mon père, âgé alors de 14 ans, m'a maintes fois raconté comment mon grand-père adjura ma grand-mère et ses enfants, tous cousus d'or (au propre et non au figuré), de se rendre le lendemain matin en France en passant par le territoire du canton de Berne.

Ma grand-mère resta aux Planches et descendit en ville dès qu'on apprit que la révolte était étouffée et que ses chefs étaient en prison. Ces derniers furent traités avec égards et bonhomie par le capitaine Henriod, auquel la garde des prisonniers était confiée et qui se contentait de faire surveiller mon grand-père, quand il faisait sa promenade réglementaire ou recevait la visite de ma grand-mère, par sa petite fillette. C'est alors que s'établirent les liens d'amitié causes de mon initiation à l'histoire du pays.

¹ Dr Aug. CHATELAIN, *Du rôle de la Prusse dans le mouvement des royalistes neuchâtelois du 3 septembre 1856.*

Mon grand-père fit partie des exilés de Morteau, puis fut banni pour deux ans, bannissement qu'il passa dans les environs de Constance.

Si le souvenir de ces événements resta très pénible à mon grand-père et aux siens, je n'ai jamais, dans ma famille, entendu de plaintes sur la conduite des républicains, exception faite des échauffourées des premiers jours. Ce qu'il y a de certain, c'est que mon père, alors collégien, avait parmi ses meilleurs amis des fils de républicains authentiques et que mon grand-père s'intéressa toujours vivement à ces jeunes gens, avant comme après 1856.

Le dernier événement du vivant d'Auguste est l'incendie du 19 au 20 juillet 1891 (et non pas 1890 comme on le lit dans les *Châteaux neuchâtelois*). La cause de ce malheur fut une rixe survenue entre les valets de ferme, le soir, après la rentrée du dernier char de foin. Le fermier avait célébré cet événement en offrant à son personnel une tournée dans un café de Valangin. On ignore ce qui s'est passé exactement. Mais, dans la nuit, les habitants de la maison du Haut furent réveillés par des cris : « Le feu est au château ! » Mon père y courut avec mes deux grandes sœurs et l'on sauva ce qu'on pouvait du premier étage, le toit et le grenier brûlaient déjà. Ce qui a été perdu est irréparable. J'ai mentionné des documents, c'était peut-être ce qu'il y avait de plus précieux, de très nombreux portraits de famille, en particulier des Montmollin et des Challiet, des miniatures et quantité d'objets et d'instruments curieux mis provisoirement au galetas.

Et cependant, à quelque chose malheur est bon. L'énorme bâtiment qui recouvrait quasiment une partie du château, le tenait au chaud, si l'on peut s'exprimer ainsi, mais le voisinage de l'écurie se trahissait par des taches et des efflorescences de salpêtre sur certains murs. Cette maison, qui était privée du soleil de l'après-midi et assombrie par la grosse construction qui débordait de toutes parts, est devenue claire et ne saurait plus être taxée, comme par le passé, de logis sans lumière et insalubre.

Les derniers changements importants qu'a subis le hameau de la Borcarderie datent du début du siècle : transformation du moulin supérieur en maison d'habitation pour le fermier du domaine du château, et remplacement de la roue à aube de l'actuel moulin-scierie par des turbines permettant une utilisation rationnelle des 20 mètres de chute jadis octroyés par René de Challant à Pierre Besson.

Guillaume de MONTMOLLIN.